



Societaire / assuré / coproprietaires

Par **Vincent**, le **03/02/2011** à **19:25**

Bonjour,

Je vous presente la situation :

Un immeuble appartenant à 2 coproprietaires,
est assuré par un seul des deux coproprietaires, considéré comme le "Societaire" de la
compagnie d'assurance.

En cas de sinistre, le dedomagement ne devrait il pas etre versé au seul Societaire, a charge
de ce dernier de remettre ensuite pour moitié le montant du dedomagement a l'autre
coproprietaire ?

La compagnie d'assurance est elle en droit de repartir elle meme et de verser directement le
montant des indemnités a chacun des deux coproprietaires ?

D'avance Merci de m'eclairer sur ce point.

Cordialement,

Vincent Gambier